

8/11/2015

## **Détails relatifs à la mise en œuvre d'une contribution climat basée sur le poids carbone des produits pour faciliter la consommation de produits à faible empreinte environnementale via le signal prix.**

Lorsque les prix sont bas et que le risque de déflation nous guette, une fiscalité environnementale ambitieuse et bien pensée est l'un des piliers de la réforme de nos sociétés, qui pourra contribuer au budget bien plus largement qu'une hausse généralisée de la TVA d'1%, tout en étant plus équitable pour toutes les tranches de la population si elle est assortie de mesures compensatoires favorisant les comportements respectueux de l'environnement. Tentative d'explication en quelques paragraphes.

Le problème essentiel tient à l'assiette de la fiscalité environnementale, que l'on cantonne souvent aux seuls carburants et combustibles, déjà fortement taxés, dont certains citoyens précarisés dépendent fortement et dont les prix sont perçus par les agents économiques comme un critère de compétitivité économique.

**Il convient donc de basculer cette fiscalité des biens primaires vers la consommation finale**, par exemple en alignant le prix et la qualité environnementale des produits (puis des services, ultérieurement) vendus en Belgique. Cette mesure pourrait par exemple se concrétiser par une mesure de type « TVA environnementale » s'appliquant à tous les produits pour lesquels il existe une alternative éco-responsable.

Nous parlons de mécanisme de type TVA, car celle-ci s'applique uniquement au dernier maillon de la chaîne sans impacter les transformations intermédiaires. Il s'agit donc bien d'un coût sur les produits sans mettre en danger la compétitivité de nos entreprises. Par ailleurs ce mécanisme à l'avantage de traiter de manière égale les produits fabriqués sur le sol national des produits importés. Pour être plus précis, il y a sans doute de fortes chances que plusieurs produits issus de l'importation se voient pénalisés lorsqu'une alternative de production existe sur le sol national, puisque les transports et l'efficacité à la production pourraient être moins bons qu'en Belgique. Il y a donc fort à parier que ce type de mesure favorise la production locale et renforce l'envie d'entreprendre et de fabriquer en Belgique.

L'implantation précise du mécanisme se doit d'être étudiée, tant les législations actuelles ne permettent pas aux Etats de facilement revoir l'assiette de la TVA, mais nous sommes certains qu'un mécanisme simple peut être trouvé et celui-ci sera adapté au fur et à mesure des retours d'expérience acquis. Nous nous permettons de penser qu'il faut plus de volonté d'aboutir dans ce cas que de réelles impasses administratives, législatives ou techniques. Le savoir-faire pour évaluer les règles techniques existe, la volonté politique de migrer vers une fiscalité environnementale est affichée : les conditions semblent donc réunies pour démarrer une expérimentation.



Le but ici n'est pas d'être exhaustif mais de résumer le principe de ce plan. Nous restons bien entendu disponible pour un échange sur ce sujet au cours duquel nous pourrions rentrer dans les détails. Les principes sont de rendre les produits vertueux (à faible empreinte environnementale) moins chers que leurs alternatives « polluantes », en vue d'utiliser le signal prix comme vecteur d'adoption (pour aller au-delà des 10% de consommateurs qui sont d'accord de payer plus pour « sauver la planète »).

Notre but est de démarrer avec un ensemble réduit de produits pour lesquels la différence de prix est faible mis en faveur des « éco-produits ». Ensuite, chaque année, l'assiette de produits concernés augmente et le différentiel de prix s'accroît (pour tous les produits).

La différence de prix pourrait être fixée pour démarrer à 15% en faveur de l'écoproduit, puis augmenter forfaitairement de 5% par an pour donner un signal fort, tant aux consommateurs qu'aux fabricants desdits produits. L'assiette initiale des produits concernés viserait environ 5% du budget des ménages et augmenterait significativement d'année en année.

Ce mécanisme aurait plusieurs avantages :

- Donner un signal prix très fort aux citoyens : consommer « éco-responsable » est enfin moins cher que l'alternative de masse et de faible qualité, ce qui coupe les ailes aux produits low-cost qui se sont développés au détriment de l'environnement et de facteurs humains.
- Offrir un cadre réglementaire transparent et équitable pour toutes les entreprises, sans nécessairement dégrader la compétitivité des entreprises belges comme le ferait une sur-taxation de l'énergie par exemple. En effet, dans ce système le choix est laissé au consommateur, la « taxe » s'applique sur le produit final et n'impacte pas la compétitivité des entreprises dans leurs relations commerciales directes. Elle incite bien évidemment les entreprises à fabriquer, développer et commercialiser des produits qui auront la faveur des consommateurs, en « sponsorisant » les produits éco-conçus et respectant des normes sociales strictes.
- Faire de la Belgique LA plateforme européenne de lancement de nouveaux produits environnementaux, où, grâce à cette régulation, les tests d'adoption par le marché pourront être réalisés par les entreprises auprès de nos concitoyens. Générer de ce fait un flux complémentaire de moyens issus de l'étranger vers chez nous.
- Recréer un peu d'inflation (par la hausse de la TVA sur les produits 'Gris' qui seront malgré tout encore achetés par certains, même si des mesures de baisse de prix des alternatives 'vertes' peuvent être également réalisées si nécessaire)
- Faire rentrer des sommes significatives dans le budget de l'Etat. Nous estimons être en mesure, avec notre plan complet (qui passe progressivement d'une assiette concernant 5% des dépenses des ménages en première année à 50% en dernière année) de générer les bénéfices suivants d'ici à 2020 :
  - **Contribuer au budget de l'Etat à concurrence de 50 milliard €** (soit 6,2 Md€/an en moyenne)

- Faire de notre pays un laboratoire de production des solutions durables de demain, attirant de ce fait nombre de capitaux étrangers.
- Ces produits doivent être utilisés à plusieurs fins :
  - Soutenir l'implantation en Belgique de filières de production et de transformation de produits à faible impact environnemental, pour renforcer notre compétitivité et créer des emplois durables contribuant à une société résiliente
  - Soutenir par un mécanisme de solidarité les consommateurs les plus démunis pour qui, in fine, l'adoption de produits responsables représentera une hausse de leur budget annuel. Ceci pourrait se faire par exemple en réduisant les coûts des produits essentiels.
  - Investir massivement dans l'innovation sociétale visant à soutenir la transition de nos sociétés vers un modèle socio-économique résilient.
  - Eventuellement opérer un shift fiscal en parallèle si le gouvernement le décide
- Nous tablons sur une création de 100 000 emplois sur cette période dans les entreprises et métiers qui améliorent l'environnement par la promotion de la fabrication de produits et services durables sur le sol Belge.

La mise en oeuvre d'un tel plan requiert une certaine dose de courage politique, puisqu'il convient ni plus ni moins d'instaurer en Belgique, l'un des plus petits Etats européens et à l'économie très ouverte, une mesure visant à favoriser la consommation responsable sans attendre que le reste de l'Europe suive. Il s'agit de prendre une attitude volontaire et d'adopter un comportement exemplaire en vue de prouver que cette option peut fonctionner, malgré la révolution copernicienne qu'elle impose. Enfin, le risques d'effets de bords (report de la consommation dans les pays limitrophes pour les habitants des zones frontalière) sont à estimer, mais à balancer avec la plaisir de consommer « responsable » et moins cher chez soi tout en soutenant le développement de son économie locale.

Einstein disait qu'on ne peut pas résoudre un problème avec le même type de pensée que celle qui l'a créé. L'impasse financière dans laquelle nous sommes nous pousse à croire qu'il est urgent d'adopter des solutions innovantes et efficaces, qui déploient des effets sur le long terme afin que l'on ne nous réserve pas chaque année les trous à combler dans les budgets de l'Etat. Gageons que nos gouvernements oseront adopter l'attitude des héros qu'il convient pour sortir notre pays de l'impasse économique dans laquelle il se trouve.



Frédéric Chomé  
Directeur de Factorx.eu  
[Frederic@factorx.eu](mailto:Frederic@factorx.eu)

## Hypothèses pour les calculs

- Revenu des ménages (2014) : 35.922 €
- Nb de ménages (1.1.2015) : 4.828.576
- Mise en œuvre progressive de la 'taxe environnementale' :
  - Année 1 : la taxe couvre 5% des l'ensemble des achats
    - Ensuite : + 5% par an pendant 5 ans , puis +10 % pendant 2 ans pour atteindre 50% des achats qui disposent d'alternatives à moindre impact
  - Le différentiel de prix avec les produits à fort impact sera de 15% la première année
    - Et augmentera de 5% par an pour atteindre 50% à terme
- Il en résulte un surcoût pour les ménages qui décident de ne pas changer de comportements de :
  - 269 € en 1<sup>è</sup> année
  - 718 € en 2<sup>è</sup> année
  - 1347 € en 3<sup>è</sup> année
  - 2155 € en 4<sup>è</sup> année
  - 3143 € en 5<sup>è</sup> année
  - ... 8981 € en 8<sup>è</sup> année
- En première année, 10% des ménages effectueront un changement de comportement dans leurs achats (tandis que 90% acceptent de payer le surcoût encore modeste)
- Le taux d'adoption augmente ensuite fortement : 15% en année, 20 % en année 3 et 35% dès l'année 4. On suppose que 20% d'irréductibles persisteront à l'horizon de la huitième année.
- Les revenus générés sur 8 ans sont de 50 milliard d'euros (moyenne de 6 Md€/an), répartis comme suit (en M€)
  - An 1 : 1171
  - An2 : 2949
  - An 3 : 5204
  - An 4 : 6765
  - An 5 : 7589
  - An 8 : 8673
- Le coût global de fonctionnement du système devant définir les catégories de produits soumises à taxe, développer les méthodologies, évaluer les produits, évaluer les surcoûts, faire le suivi de la bonne implémentation du système est de l'ordre de 180 M€ par an (coûts croissants avec l'assiette de produits soumis à taxe qui augmente).

Note importante : L'intégration du coût des externalités environnementale est un sujet largement débattu au sein de la communauté scientifique et économique. On a par exemple coutume de dire que le vrai coût des aliments devrait être multiplié par un facteur 4 Ou 5 pour intégrer l'essentiel des externalités générées tout au long de leur cycle de fabrication. Notre intention n'est pas de développer un tel système mais de se cantonner à obtenir des changements de comportement significatifs sur base d'un signal prix qui sera très en dessous du coût réel imposé par l'analyse détaillée des externalités.



	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
% dépenses ménages	5%	10%	15%	20%	25%	30%	40%	50%
% surcoût produits	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%
surcout annuel / ménage non actif (€)	269	718	1.347	2.155	3.143	4.311	6.466	8.981
% ménages Inactifs	90%	85%	80%	65%	50%	40%	30%	20%
NB ménages inactifs	4.345.718	4.104.290	3.862.861	3.138.574	2.414.288	1.931.430	1.448.573	965.715
<b>Perception M€</b>	<b>1.171</b>	<b>2.949</b>	<b>5.204</b>	<b>6.765</b>	<b>7.589</b>	<b>8.326</b>	<b>9.366</b>	<b>8.673</b>
Fonctionnement système (M€)	35	88	156	203	228	250	281	260